

## Fonds de Dotation pour la gestion et la valorisation du patrimoine pharmaceutique

### FDD -Rapport d'activité - Exercice année 2017

#### 1. Préambule

**Ce rapport est rédigé selon le modèle de rapport d'activité d'un fonds de dotation : téléchargé sur le portail de l'Economie et des finances du Ministère des finances et de l'économie.**

<http://www.economie.gouv.fr/daj/fonds-dotatation>

Le « Fonds de dotation pour la gestion et la valorisation du patrimoine pharmaceutique » a été créé en décembre 2014, par un Fondateur unique : le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens. Le siège social est fixé à Paris, 4 avenue Ruysdaël 75008. La durée du Fonds De Dotation est illimitée.

**Ce fonds de dotation, qui a un intérêt général à caractère culturel, a pour objet :**

- Recueillir, recenser, regrouper, conserver et valoriser les biens et objets mobiliers constitués en collections, et le cas échéant immobiliers, en relation avec l'histoire de la pharmacie, du médicament et des sciences de la santé ;
- Faire connaître auprès du plus grand nombre, par des opérations de médiation culturelle, l'histoire de la pharmacie en ayant recours à tous supports...
- Le cas échéant constituer une étape préliminaire à la constitution dans le futur d'une Fondation ou d'un Musée ayant le même objet et à laquelle/auquel serait dévolu le patrimoine du présent fonds de dotation.

**La dotation initiale du Fonds est composée :**

- Des biens donnés par le Fondateur à savoir l'ensemble des meubles et objets mobiliers, qui constituaient les Collections d'histoire de la pharmacie relevant du patrimoine du CNOP, biens estimés par un expert au terme d'un rapport établi le 31 octobre 2013, le tout d'une valeur globale de **604.673,00 euros** (livres anciens et contemporains – estampes, gravures, dessins originaux et publicités, objets)
- De la donation consentie par l'Association « Sauvegarde du patrimoine pharmaceutique : amis des musées de la pharmacie » et portant sur toute la propriété des objets estimés par expert au terme d'un rapport établi le 31 octobre 2013, le tout d'une valeur globale **439 510,00 euros** (objets).

**Le montant total de la dotation initiale s'élève à : 1 044 183 euros**

## 2. Fonctionnement interne du fonds

Les **MEMBRES DE DROIT** du conseil d'administration sont les membres du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, *es-qualité*, pour la durée de leur mandat de membre du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

Le conseil d'administration du Fonds de dotation est composé d'un nombre de membres correspondant à celui du bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, soit NEUF (9) membres.

### Dépenses de fonctionnement du fonds

Les montants pris en charge par le CNOP au titre des dépenses de fonctionnement du FDD constituent la contrepartie du fait que le FDD assume la gestion de ce fonds au bénéfice et à la demande du CNOP. Cette prise en charge s'inscrit donc dans le cadre d'une prestation de service rendue par le FDD au CNOP et qui a vocation à être facturée par le FDD.

Sur le plan des ressources, ces facturations constituent une « rétribution pour service rendu » au sens de l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008.

### 2.1 Conseil d'administration

#### Composition du CA 31 décembre 2017

- Madame Carine Wolf-Thal, Président
- Monsieur Xavier Desmas, Trésorier
- Madame Valérie Bourey de Cocker, Secrétaire d'administration
  
- Monsieur Philippe Coatanea, Monsieur Eric Fouassier, Monsieur Frédéric Lahiani, Madame Françoise Lenormand, Monsieur Jean-Pierre Paccioni et Madame Anna Sarfati, Membres du C A.

### Réunions du Conseil d'Administration

#### CA - jeudi 22 juin 2017 – Ordre du jour

L'ordre du jour est scindé en 2 parties afin de procéder à un certain nombre de régularisations au niveau des comptes et en termes de statuts. Dans la 1ere partie de la réunion seront examinés les rapports financiers et d'activité 2015, rectifiés pour mise en conformité. La 2<sup>e</sup> partie portera sur l'année 2016.

- Pour décision (1ere partie)
  1. Modification du Bureau : intérim de la présidence \*
  2. Rapport financier 2015 rectifié
  3. Rapport d'activité 2015 rectifié
  4. Rapport du CAC sur les comptes 2015 rectifié
  5. Texte des résolutions comptes rectifiés 2015

*\*Suite aux modifications intervenues dans la composition du Bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens dont la Présidente, Madame Adenot, a démissionné, et au sein duquel Monsieur Paccioni a été désigné comme Président par intérim, Monsieur Jean-Pierre PACCIONI, devient de droit Président de l'Association en remplacement de Madame Isabelle ADENOT. Les membres du FDD prennent acte de la démission de Madame Isabelle ADENOT en tant que Présidente du fonds et corrélativement du changement de Président, Monsieur Jean-Pierre PACCIONI devenant Président de droit du FDD.*

- Pour décision (2<sup>e</sup> partie)
  1. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2016
  2. Modification des statuts

3. Rapport financier 2016
  4. Rapport d'activité 2016
  5. Rapport du CAC sur les comptes 2016
  6. Texte des résolutions comptes 2016
  7. Budget 2017 rectifié
  8. Convention d'Administration CNOP/FDD
  9. Présentation de 3 Dossiers acquisitions 2016
  10. Art et patrimoine pharmaceutique et Facebook ?
- o Pour information
11. DPI Membres du Comité Consultatif (mise à jour annuelle)
  12. Art et patrimoine pharmaceutique : rapport statistique 1er trimestre 2017
  13. Questions diverses

### CA - Jeudi 21 septembre 2017 – Ordre du jour

- o Pour décision
1. Modification de la composition du CA\*

\* Suite à l'élection de Carine WOLF-THAL en tant que Présidente du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens le 3 juillet 2017, et conformément à l'article 6.1 des statuts du FDD, Mme WOLF-THAL est devenue Présidente du Fonds de dotation pour la gestion et la valorisation du patrimoine pharmaceutique. Le Conseil d'administration entérine à l'unanimité cette modification de la composition du Conseil d'administration, qui sera notifiée au préfet conformément à l'article 10.2 des statuts. Les autres membres du Conseil d'administration du FDD restent inchangés, le trésorier et le secrétaire étant confirmés dans leurs fonctions. La composition complète du Conseil d'administration est donc la suivante :

- Madame Carine Wolf-Thal, Président
- Monsieur Xavier Desmas, Trésorier
- Madame Valérie Bourey de Cocker, Secrétaire d'administration
  
- Monsieur Philippe Coatanea, Monsieur Eric Fouassier, Monsieur Frédéric Lahiani, Madame Françoise Lenormand, Monsieur Jean-Pierre Paccioni et Madame Anna Sarfati, Membres du C A.

### CA - lundi 6 novembre 2017 - Ordre du jour

- o Pour décision
1. Approbation du Procès-verbal du 21 septembre 2017
  2. Projet de budget pour l'année 2018
  3. Dossiers d'acquisitions 2017
- o Pour information
4. Questions diverses

## 2.2 Comité consultatif

### Composition du Comité consultatif

Le comité consultatif est composé de 4 experts indépendants appelés à siéger au moins une fois par an. Les membres de ce comité sont sélectionnés pour leurs compétences en matière d'expertise de biens et objets présentant un intérêt patrimonial en relation avec l'objet du FDD.

- Madame Miriam Simon, Conservateur en chef du patrimoine - Madame Dominique Plancher-Souveton, Responsable de Collections – Madame Catherine Blum, Conservateur des

bibliothèques - Monsieur Jean-Bernard Gillot, Expert auprès de la Chambre Européenne des Experts d'Art

### Réunions du Comité consultatif – jeudi 5 octobre 2017 – Ordre du jour

- Pour décision
- 1. Dossiers d'acquisition : examen de 2 dossiers

*Le comité consultatif s'est réuni afin d'examiner les acquisitions proposées au FDD. Tous les objets étaient exposés. L'analyse des dossiers a été effectuée selon « les principes de légalité de la provenance des biens et les critères des acquisitions » conformément à la procédure d'acquisition.*

*Après une première évaluation sur la recevabilité des propositions, au regard des missions du Fonds de dotation, ce sont 2 dossiers qui sont soumis à l'avis du Comité Consultatif. Les deux propositions de dons reçoivent un avis favorable du Comité Consultatif. Les dons seront proposés au Conseil d'Administration du FDD, pour acquisition et intégration dans les collections.*

*NB : à l'occasion de la réunion les Déclarations Publiques d'Intérêt des membres du comité consultatif sont mises à jour.*

## 3 Rapports du fonds avec les tiers

### 3.1 Les actions de communication menées par le Fonds de dotation

- Développement, enrichissement et mise à jour, du portail patrimonial « art et patrimoine pharmaceutique »,
- Participation aux Journées européennes du patrimoine 2017,
- Médiation culturelle :
  - visites guidées des collections (grand public et public spécialisé),
  - conférences (public spécialisé, associations patrimoniales et scientifiques),
  - cours (public spécialisé et étudiants).

### 3.2 Liste des partenaires du fonds

Les relations avec les partenaires du Fonds de dotation sont formalisées par des conventions

- **CNOP (Conseil National de l'Ordre des pharmaciens : moyens de fonctionnement**  
Mise à disposition des locaux, services et équipements du CNOP (Espace muséographique, bureaux, réserves), mise à disposition du Responsable du Service patrimoine ;
- **BIUSANTE : Université Paris 5, pôle pharmacie**  
Partenariats scientifiques (articles, expositions)
- **CNAM : Musée des Arts et métiers**  
Partenariats scientifiques : projet Patrimoine scientifique et technique et contemporain et bases de données

### 3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds sont ponctuelles et relationnelles

- Collectionneurs privés : sensibilisation et appel à propositions de dons
- Associations et médiateurs du patrimoine : opération de communication (poursuite des relations avec le réseau professionnel)
- Pharmaciens et professionnels de santé : articles de presse et blog

**4 Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants**

- Néant

**5 Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation**

- Néant

**6. Compte d'emploi des ressources (obligatoire si appel à la générosité publique)**

- Néant

**7. Liste des libéralités reçues**

- Néant